

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Rapport national de Transparence

ÉTAT PARTIE:	NIGER
DATE DE PRÉSENTATION	15 Novembre 2012
POINT DE CONTACT NATIONAL	Lieutenant-Colonel Younoussa Abdoulaye, Président de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI)
	Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites, Présidence de la République du Niger BP 550 Niamey Tél. +227 20 72 29 64 fax : +227 20 73 34 30 Email cnccainiger@yahoo.fr

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE]: _____ NIGER _____

PÉRIODE SUR LAQUELLE PORTE LE RAPPORT: Janvier 2009 au 31 décembre 2011

Formule A: Mesures d'application nationales: <input type="checkbox"/> Modifiée <input checked="" type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009)	Formule F: État des programmes de destruction des mines antipersonnel: <input type="checkbox"/> Modifiée <input checked="" type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet
Formule B: Stocks de mines antipersonnel: <input type="checkbox"/> Modifiée <input checked="" type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet	Formule G: Mines antipersonnel détruites: <input type="checkbox"/> Modifiée <input checked="" type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet
Formule C: Localisation des zones minées: <input checked="" type="checkbox"/> Modified <input type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet	Formule H: Caractéristiques techniques: <input type="checkbox"/> Modifiée <input checked="" type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet
Formule D: Mines antipersonnel conservées ou transférées: <input type="checkbox"/> Modifiée	Formule I: Mesures prises pour alerter la population: <input checked="" type="checkbox"/> Modifiée

<input type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet
Formule E: État des programmes de reconversion: <input type="checkbox"/> Modifiée <input checked="" type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet	Formule J: Autres questions pertinentes: <input checked="" type="checkbox"/> Modifiée <input type="checkbox"/> Non modifiée (dernier rapport présenté en: 2009) <input type="checkbox"/> Sans objet

Formulaire C Localisation des zones minées

Article 7.1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général...un rapport sur:

- c. "Dans la mesure du possible, la localisation de toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnels est avérée ou soupçonnée, incluant le maximum de précisions possibles sur le type et la quantité de chaque mine antipersonnel dans chacune des zones minées et la date de leur mise en place."

État [Partie]: **NIGER** présentant un rapport pour la période de **janvier 2009 à décembre 2011**

1. Zones qui contiennent des mines

Nom de la zone qui contient des mines AP/du champ de mines AP	Région	Département	Coordonnées géographiques	Surface (m2)	Quantité de mines antipersonnel	Date de la découverte
Poste militaire de Madama	Agadez	Bilma	N 21° 56' 45,26" E E 13° 38' 55,45"	2400	Non quantifiée	Juin 2011

Une étude d'urgence sur l'impact des mines dans le nord a été menée en juin 2011 dans la région d'Agadez. L'objectif de cette étude était de documenter la localisation des zones minées et l'ampleur de la contamination ainsi que son impact socio-économique sur les communautés affectées. Bien que les résultats définitifs de cette étude ne soient pas encore officiellement publiés, cette étude permettra la planification des activités d'action contre les mines.

Un champ de mines a été découvert, suite à l'étude de juin 2011, il est situé dans la partie nord de la région d'Agadez, dans le département de Bilma (DIRKOU) sur le poste militaire avancé de Madama, de coordonnées à partir du poste de contrôle N° 21° 56' 45,26" E 13° 38' 55,45" et du repère de base N 21 °56' 45.48" E 13° 38'50.50».

La surface de ce champ de mines est estimée à 2400 m2 mais les mines peuvent aller au-delà du fait des vents de sable caractérisant le climat de cette région. Les mines de ce champ de mines servaient à la protection du poste militaire avancé de Madama vers la frontière libyenne. Le périmètre du champ de mines est circonscrit grâce à un nouveau marquage en grillage et par la présence d'un poste militaire de surveillance.

En l'absence d'enquête technique réalisée dans les zones suspectes, il n'est toutefois pas possible de donner plus d'informations précises sur les quantités de mines utilisées dans la région ainsi que leur date de déploiement. Signalons toutefois que des zones minées sont répertoriées sur la base de recoupement d'incidents, d'accidents dus à des mines impliquant des personnes ou des animaux, de comptes rendus de patrouilles, des procès-verbaux de la gendarmerie et des informations fournies par la population. Ces sources ont permis de dresser une cartographie assez significative des zones minées.

2. Zones où la présence de mines est soupçonnée

Nom de la zone où la présence de MAP est soupçonnée	Région	Département	Localité	Surface estimée (m2)	Quantité de mines antipersonnel	Date de la découverte
Zone de Zouzoudinga	Agadez	Bilma	Zouzoudinga	Non définie	Non quantifiée	Juin 2011
Zone Achouloulouma	Agadez	Bilma	Achouloulouma	Non définie	Non quantifiée	Juin 2011
Zone Orida	Agadez	Bilma	Orida	Non définie	Non quantifiée	Juin 2011
Zone Enneri	Agadez	Bilma	Enneri	Non définie	Non quantifiée	Juin 2011
Zone Blaka	Agadez	Bilma	Blaka	Non définie	Non quantifiée	Juin 2011

Il n'y a pas eu de mission d'évaluation générale d'étude technique sur ces lieux compte-tenu de l'insécurité dans ces zones.

Le long de la frontière avec la Libye avec le récent conflit et de passage des trafiquants de tous genre reste une zone actuellement libre de mines. Cette frontière doit être considérée comme une zone à risque.

Remarque :

1. Il est utile de retenir que l'étude sur l'Impact des Mines n'a pu visiter la totalité des localités prévues. En effet certaines de ces localités sont restées inaccessibles en raison de conditions de sécurité insatisfaisantes. Toutes les zones vont faire l'objet d'enquêtes générales afin de lever définitivement le doute sur la présence de mines.

2. A noter que la CNCCAI n'a pas toujours été en mesure d'estimer les surfaces potentiellement contaminées pour chacune des zones suspectes ; le total indiqué dans le Tableau C.1 ne fait référence qu'au poste militaire de Madama zone suspecte dont la surface a pu être estimée.

3. La CNCCAI a identifié, en plus des surfaces indiquées dans le tableau C.2 un certain nombre de zones suspectes constituées par des routes et des pistes. Ces zones feront l'objet d'une étude générale pour confirmer ou infirmer tout soupçon.

4. Plan d'action spécifique à la dépollution du secteur à risque de Madama et à la conduite d'une étude générale dans les autres zones soupçonnées minées

Plan de déminage de la zone militaire de Madama et la conduite de l'Etude technique dans le Kawar

Produits escomptés	Activités indicatives	Sous activités	ANNEES		RESP	Budget planifié		
			2013	2014		Source de fonds	Description dans le budget	Montant
								US \$
R1 Deminage humanitaire: les zones minées ou polluées du camps militaire de Madama déminées et les autres zones suspectes identifiées,	A1 Finalisation de la cartographie des zones minées	A1.1 mission mixte FDS-Ex-combattants d'évaluation générale			CNCCAI	CNCCAI	DSA et voyage équipe de la mission	15000
							Carburants véhicules pour la mission	12000
							Personnes ressources et guides	5000
							Acquisition GPS et cartes touristiques	2000
							escorte sécurisé	4500
							Total A1	38500
	A2 les opérations de déminage humanitaire	A2.1 acquisition de matériels de déminage et de destruction des armes illicites				CNCCAI	Matériel de sondage (Sonde amagnétique ; détecteur etc.....)	50000
							Matériel balisage et marquage (piquets ; rubalises ; pots etc.....)	20000
							Equipement démineurs (Tenues de protection et casques visières);	35000

				Optiques et radios(cartes, jumelles, GPS,Turaya, Motorola)	10000
				Matériels roulants supplement : 2 véhicule 4x4 tout terrain	90000
				Total A2.1	205000
A2.2 recyclage et formation des demineurs				Fournitures formation (cahier, bic etc.	1 500
				Matériels didactiques et pédagogiques déminages pour Formation	8 000
				Carburant formation (sortie s terrain)	1 500
				Alimentation des stagiaires	8000
				Frais Couverture médiatique, banderoles et communication, CD	2 000
				Frais transport stagiaires et formateurs	2 750
				Total A2.2	23 750
A2.3 Déploiement équipes de démineurs sur le terrain				Lancement des operation de deminage	8 000
				Carburant, lubrifiants, frais entretien (opérations de déminage avec la mise en marche du deuxieme BOZENA)	40000
				Assurance et Frais soins et Sécurité	

40 000

					sanitaire			
					Primes démineurs et leur sécurité ,chefs sections, chefs chantiers, artificiers, contrôleurs qualité	205 000		
					Couverture médiatique et communication	2 000		
					total A2.3	295000		
					Total A2	523 750		
					TOTAL R1	562 250		
R2 la population est sensibilisée au danger des mines antipersonnels	B1 sensibilisation de la population sur le danger des armes illicites(y compris les mines)	B1.1 Formation des agents liaison communautaires			Location salle	1500		
					Restauration et pause café	6000		
					Perdiems formateurs	2000		
					Perdiems stagiaires(relais communautaires)	10000		
					frais de transport	1500		
					trousses stagiaires	400		
					Couverture médiatique	450		
					Bandéroles, CD	200		
					production documents et photocopies	200		
					total B1.1	22250		
					B1.42Conception, Production outils de communication danger Mines		frais conception outils	2000
							production dépliant en exemplaire	5000
							cahiers en exemplaire	5000
							sacs	5000
			Tee-shirt s + casquettes (enfants et adultes)	5000				

Formulaire I Mesures prises pour alerter la population

Article 7.1 “Chaque État partie présente au Secrétaire général...un rapport sur:

- i. “Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l’article 5”.

État [Partie]: **NIGER** présentant un rapport pour la période de **janvier 2009 à décembre 2011**

Le Niger vient de vivre plus de deux (2) décennies de conflits armés internes. A l’instar des autres pays en pareille situation, malheureusement des REG ont fait des victimes . la situation devient encore plus craintive avec la decouverte des mines AP autour du camp militaire de Madama.. Face à cette situation plusieurs partenaires techniques et financiers notamment le PNUD, Handicap International, Appel de Genève, etc, ont conçu des programmes de d’IEC/CCC en la matière. Les efforts déployés par ces partenaires ont certainement joué un rôle essentiel dans la réduction du nombre de victimes enregistrées au Niger ces dernières années. La CNCCAI qui assure la coordination des activités a organisé avec l’appui de ces partenaires des ateliers destinés à l’élaboration de plan de communication, à une harmonisation des supports de communication, des messages et des interventions ainsi qu’à la mise en place d’un mécanisme de suivi. Sous la supervision du PNUD, de Handicap International et autres, la CNCCAI a produit des outils de sensibilisation et de formation sur les mines antipersonnel.

En partenariat avec la CNCCAI menera des sensibilisations auprès des leaders dans les communautés, la formation des élus locaux, des chefs de village, des autorités religieuses, des chefs coutumiers, des relais communautaires, dans les écoles, dans les collèges. Des thé-débats seront organisés. Des panneaux de signalisation seront implantés. A cette occasion, des émissions radiophoniques axées sur la sensibilisation ainsi qu’un table rronde seront organisées sur la problématique mines dans le nord du Niger avec le concours de toute la presse locale et la télévision nationale.

Formulaire J Autres questions pertinentes

État [Partie]: **NIGER** présentant un rapport pour la période de **janvier 2009 à décembre 2011**

Etat chiffré des victimes

De 2009.. à ... 2012... on a enregistré aucun accident de mines antipersonnel.

Informations additionnelles sur le programme de déminage humanitaire en generale.

1. Priorité nationale :

Promouvoir un environnement favorable à la croissance et à la prospérité dans lequel la population pourra vivre à l'abri de la menace des mines et engins non explosés.

2. Résultats stratégiques pour la période 2012-2015

La CNCCAI s'atellera à :

- 1) Continuer l'action de déminage et de destruction des engins non explosés des zones suspectes à fort et moyen impact, afin de réduire le nombre des victimes et d'augmenter l'accès aux services sociaux de base.
- 2) Maintenir une structure nationale cohérente et dynamique capable de promouvoir le programme national suivant le suivi des engagements vis-à-vis du traité d'OTTAWA.
- 3) Continuer la formation d'un personnel additionnel avec l'aide des ONG internationales et le système des nations unies œuvrant dans le secteur d'action contre les mines.
- 4) La définition des standards nationaux de déminage humanitaire et des protocoles d'accréditation technique et de suivi/contrôle des organisations intervenant dans l'action humanitaire contre les mines.
- 5) Elaboration des mécanismes d'évaluation et de Gestion de la qualité (Assurance et Contrôle de qualité) afin que la Direction de l'action humanitaire contre les Mines et Engins non explosés puisse efficacement coordonner et s'assurer de la bonne qualité des opérations mises en œuvre dans le pays en accord avec les standards nationaux et internationaux (IMAS).

- 6) La mise en place du système de Gestion de l'information (IMSMA) permettant d'élaborer une meilleure planification des activités en fonction des progrès réalisés et des priorités établies par les autorités ainsi servir d'outils d'aide à la décision.
- 8) La mise en œuvre et la supervision des activités incluses dans les différentes composantes du programme de l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés, grâce aux contributions nécessaires à travers un renforcement des mécanismes de mobilisation de ressources.
- 9) La pérennisation des activités pour un pays qui vient de sortir de la crise avec un processus d'accompagnement cohérent et coordonné.

3. Résultats/Plan d'assistance au développement Gouvernement/Nations Unies:

Les capacités des Institutions nationales, locales et communautaires pour mieux gérer, coordonner et répondre rapidement à la problématique que pose la présence de mines et engins non explosés sur le territoire de la République du Niger, qui demeure un élément clé pour la Résolution des crises majeures et donc des catastrophes ; sont renforcées.

4. Contribution du PNUD à travers le Programme et les autres partenaires / Réhabilitation et de lutte contre la pauvreté.

L'assistance du PNUD à l'action contre les mines, s'inscrit d'abord dans l'appui global de l'organisation à la réforme du secteur sécuritaire. Pour le PNUD, le renforcement de la sécurité humanitaire, y compris l'action contre les mines constitue une condition préalable au développement durable. C'est ainsi que toute action contre les mines, en matière de plaidoyer, formation, déminage, destruction, doit être aussi vue comme une action concrète et effective de lutte contre la pauvreté.

Nous avons besoin d'une assistance technique pour l'assistance aux victimes en matière d'application de la convention d'Ottawa compte tenu des recommandations du plan d'action de Cartagena.

La CNCCAI a besoin d'être soutenue pour mieux coordonner, planifier et mettre en œuvre le programme national de l'Action humanitaire contre les Mines et Engins non explosés. Il s'agit principalement de :

- (i) Développer et renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification et de coordination à la conduite rapide et efficace des activités de sensibilisation/Education, de déminage/dépollution d'assistance aux victimes et la formation du personnel additionnel.
- (ii) Continuer l'appui aux structures et capacités nationales chargées de la gestion des activités du programme de l'action humanitaire contre les mines au sein d'une stratégie intégrée de priorités à court, moyen et à long terme en appui aux programmes de développement du pays.
- (iii) Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités résiduelles qui sont dans le programme de l'action humanitaire contre les mines.
- (iv) Permettre au Niger de respecter les engagements pris dans le cadre de la convention d'Ottawa, et du plan d'action de Cartagena 2010-2014 pour aboutir à un Niger libre de mines et restes explosifs de guerre.